FICHE DE DONNEES DE SECURITE (1907/2006/CE)

HYPRONORM MOUILLANT DEGRAISSANT

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION

NOM COMMERCIAL	HYPRONORM MOUILLANT DEGRAISSANT
CODE FORMULE	1213
DESCRIPTION/EMPLOI	Renforçateur de lavage pour le linge

DISTRIBUTEUR

DISTRIBUTEUR	PRO HYGIENE SERVICE	E-MAIL	mdd@transgourmet.fr
ADRESSE	Sénia 524 94577 ORLY CEDEX		
TEL	0 826 10 70 70		
FAX	01 56 70 14 75		

TELEPHONE EN CAS D'URGENCE

ORFILA (INRS)	01 45 42 59 59
CENTRE ANTI-POISON DE NANCY	+33 (0)3 83 32 36 36

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX	Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PRODUITS DANGEREUX

NOM	CAS N°	N° EINECS	CONC %	SYMBOLES	PHRASE(S) R
(100370) Butylglycol	111-76-2	203-905-0	< 10 %	Xn	R20/21/22, R36/38
(100582) D'Limonène	5989--27-5	227-813-5	< 5 %	Xi, N	R10, R38, R43, R50/53
(100650) Ether Méthylique du Dipropylèneglycol	34590-94-8	252-104-2	< 5 %	/	/
(101282) Alcool(C13-C15) éthoxylé (7OE)	157627-86-6		30 < C < 50 %	Xn, N	R22, R41, R50
(101283) Alcool(C13-C15) éthoxylé (3OE)	157627-86-6		< 30 %	Xi, N	R41, R50

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
INGESTION	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche.
CONTACT AVEC LES YEUX	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
TRAITEMENT	Avis aux médecins.
CONTACT AVEC LA PEAU	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau.
INHALATION	Mettre la victime à l'air libre.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIE(S)

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S)	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. mousse. eau. poudres.

MOYEN(S) D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ

Aucun.

EQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

METHODE DE NETTOYAGE

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

MÉTHODE DE NETTOYAGE	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

PRÉCAUTIONS MANIPULATION	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
CONSEIL(S) D'UTILISATION(S)	Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

PRÉCAUTION(S) STOCKAGE	Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine.
CONDITIONS DE STOCKAGE	Température de stockage recommandée: 5°C - 40°C.
- MATIÈRE(S) INCOMPATIBLE(S) À ÉLOIGNER	oxydants puissants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITE(S) D'EXPOSITION

LIMITE(S) D'EXPOSITION	VME (8H) : 25 ppm ou 120 mg/m3 pour le butylglycol.

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
PROTECTION DES MAINS	des gants PVC résistant chimiquement (selon la norme EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS	Porter un vêtement de protection approprié.
PROTECTION DES YEUX	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
MESURES D'HYGIÈNE	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME	Liquide.
ODEUR	parfumée.
COULEUR	incolore.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

PH	+/- 8 (100%)
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)	Non applicable.
DENSITÉ	0,950 (20°C)
HYDROSOLUBILITÉ	totale

10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
CONDITION(S) À ÉVITER	des températures élevées.
MATIÈRE(S) À ÉVITER	Ne pas mélanger avec d'autres produits. oxydants puissants.
PRODUITS DÉCOMPOSITION DANGEREUX	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

- INHALATION	L'inhalation peut causer:. irritation des muqueuses.
- CONTACT AVEC LA PEAU	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- CONTACT AVEC LES YEUX	Risque de lésions oculaires graves.
- INGESTION	Nocif en cas d'ingestion.
SENSIBILISATION	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12.INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COMPORTEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION	Données non disponibles.

EFFET(S) ECOTOXICOLOGIQUE(S)

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE	Toxicité vis-à-vis des poissons : Brachydanio renio/CL 50 (96h) : 1-10 mg/l Alcool (C13-C15) éthoxylé (7 OE).

13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
EMBALLAGES CONTAMINÉS	Evacuer comme déchet dangereux, suivre les réglements locaux.

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN	3082

VOIES TERRESTRES (ROUTE/RAIL: ADR/RID)

	Exonération totale application ADR si conditionnement en quantité limitée. LQ 7 : Classe 9 GE III contenu maxi par colis 30 Kg, avec contenu maxi par emballage intérieur = 5 l.
GROUPE D'EMBALLAGE	III
NOM D'ENVOI	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(alcool gras éthoxylé)

VOIES MARITIMES (IMDG)

GROUPE D'EMBALLAGE	III
POLLUANT MARIN	Oui.
ETIQUETTE ADR	

N°9

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLE(S) DE DANGER

Xn N

COMPOSANT DANGEREUX	Contient. Alcools gras éthoxylés. LIMONENE.
PHRASE(S) R	R22 - Nocif en cas d'ingestion
	R41 - Risque de lésions oculaires graves
	R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
	R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
PHRASE(S) S	S24 - Éviter le contact avec la peau
	S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
	S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage
	S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité
REGLEMENT (CE) N°648/2004	
INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	> 30 %
	Agents de surface non ioniques
	----------Autres----------
	Parfums
FRAGRANCES ALLERGISANTES > 0,01 %	LIMONENE.

16.AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond aux directives 1907/2006/CE .Produit classifié selon 67/548/CE - 99/45/CE- 01/59/CE et adaptations ou selon AISE-guidelines

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE	23/06/2008
RÉVISION CHAPITRE(S) N°	15

Source d'information : Toutes les informations concernant cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données de nos fournisseurs ou proviennent de ecb.jrc.it/classification-labelling

PHRASES R COMPOSANTS	R10 - Inflammable
	R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
	R22 - Nocif en cas d'ingestion
	R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau
	R38 - Irritant pour la peau
	R41 - Risque de lésions oculaires graves
	R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
	R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques
	R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique